

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
L'ÎLE D'YEU

Séance du : 16 décembre 2025
Numéro de la délibération : DEL/NLB/25/12/252

<p>Date Convocation 01/12/2025</p> <p>Date Affichage 09/12/2025</p> <p>Nombre de Conseillers :</p> <table><tr><td>- en exercice</td><td>27</td></tr><tr><td>- présents</td><td>16</td></tr><tr><td>- procurations</td><td>04</td></tr><tr><td>- absents</td><td>07</td></tr></table>	- en exercice	27	- présents	16	- procurations	04	- absents	07	<p>Le 16 Décembre Deux Mille Vingt Cinq à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p>PRESENTS 16 : Carole CHARUAU, Anne-Claude CABILIC, Emmanuel MAILLARD, Judith LE RALLE, Rémy BONNIN, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Michel BRUNEAU, Michel CHARUAU, Jean-Marie CAMBRELENG, Didier MARTIN, Manuella AUGEREAU, Michel BOURGERY, Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU, Patrice BERNARD,</p> <p>PROCURATIONS 4 : Alice MARTIN, Sophie FERRY, Sandrine TARAUD, Yannick RIVALIN, qui ont donné respectivement procuration à Didier MARTIN, Isabelle CADOU, Judith LE RALLE, Patrice BERNARD,</p> <p>ABSENTS 7 : Valérie AURIAUX, Didier Gustave MARTIN, Corinne VERGNAUD LEBRIS, Stéphane GILOT, Jérôme GEAY, Line CHARUAU et Dany HERBRETEAU</p> <p>SECRETAIRE : Rémy BONNIN</p>
- en exercice	27								
- présents	16								
- procurations	04								
- absents	07								

MONTANT DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT POUR L'EXERCICE 2026

Rapporteur : Carole CHARUAU

Par délibération du 16/11/2015, le Conseil Municipal a autorisé la passation d'un contrat de délégation de service public pour l'exploitation de l'ensemble de son service d'assainissement collectif, prenant effet au 1er janvier 2016 ;

Dans le cadre de ce contrat de délégation de service public, la SAUR percevra en 2026, une rémunération de 2.111€ HT/m³ auprès des usagers de l'assainissement collectif ainsi qu'une rémunération de 72.70 € HT/abonné ;

CONSIDERANT que, la commune de l'Île d'Yeu conserve la charge d'une partie des investissements réalisés et à réaliser sur le service d'assainissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement ses articles R 2224 – 19 et suivants ;

Vu la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques ;

Sur proposition du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité (19 POUR, 1 CONTRE : Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU) :

- ♦ **FIXE** le tarif 2026 du traitement des eaux usées (part communale de l'abonnement et de la part variable), qui prendra effet au 1^{er} janvier 2026.
- ♦ **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à mettre en application, à partir du 1^{er} janvier 2026, les tarifs ci-dessous :

		2025	2026	% augmentation
Abonnement (forfait/abonné)	Part délégataire	61.20 € HT	72.70 € HT	18 %
	Part Commune	53.46 € HT	43.44 € HT	-18 %
	Total Abonnement	114.66 € HT	116.14 € HT	+ 1.3 %
Part variable (m3)	Part délégataire	2.229 € HT	2.111 € HT	-5.3 %
	Part Commune	1.5788€ HT	1.746 € HT	10.6 %
	Total variable Part	3.8078 € HT	3.857 € HT	+ 1.3 %

Les totaux de l'abonnement et de la part variable sont donnés à titre de comparaison avec les tarifs 2025.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
 Pour extrait conforme
 La maire,
 Carole CHARUAU